

Mesdames, Messieurs,

À compter du 1er octobre 2015, les véhicules et véhicules articulés à partir d'un PTAC de 7,5 tonnes seront soumis au péage. Le Bundestag et le Bundesrat en ont établi la base légale en adoptant la 3e modification de la loi relative au péage sur le réseau routier et autoroutier fédéral (BFStrMG).

Nous recommandons aux entreprises qui circulent sur des routes soumises à péage avec des véhicules ou des véhicules articulés à partir d'un PTAC de 7,5 tonnes de participer à la procédure d'enregistrement automatique à l'aide de l'appareil embarqué. La perception du péage via l'appareil embarqué est la manière la plus simple et la plus pratique de s'acquitter de la taxe.

Il suffit d'inscrire les poids lourds sur le portail clients Toll Collect et de convenir ensuite d'un rendez-vous avec le partenaire de service pour faire installer l'appareil embarqué.

Profitez de la période estivale pour faire installer l'appareil embarqué !

Consignes à respecter après l'installation de l'appareil embarqué :

	Avant le 1er octobre 2015	**À compter du 1er octobre 2015**
Véhicules avec un PTAC compris entre 7,5 et 11,99 t	Les véhicules avec un PTAC compris entre 7,5 et 11,99 t ne sont pas soumis au péage avant le 1er octobre 2015. Lors du réglage de l'appareil embarqué, saisir une fois « <12 t » pour l'indication de poids et confirmer avec « OK ». La LED de l'appareil embarqué s'allume alors en « rouge ». Ce réglage ne doit pas être changé par le conducteur avant le 1er octobre, car cela entraînerait sinon un prélèvement de taxes !	Le 1er octobre à 0:00, l'affichage de la LED change automatiquement et devient « vert » lors du premier redémarrage, l'appareil embarqué perçoit le péage, et plus aucune demande de poids n'a lieu. Si des trajets sont effectués dans la nuit du 30 septembre au 1er octobre, un bref arrêt doit donc être fait à minuit. Il est ensuite possible de poursuivre directement le trajet.
Véhicules articulés assujettis au péage (véhicules avec un PTAC inférieur à 7,5 t avec remorque)	Voir véhicules avec un PTAC compris entre 7,5 et 11,99 t	Dès qu'un véhicule avec remorque dépasse un PTAC de 7,5 tonnes, il est soumis au péage à compter du 1er octobre 2015. Au départ du véhicule, sélectionner sur l'appareil embarqué « > =7,5 t » pour la demande de poids, et confirmer avec « OK ». Si le véhicule roule sans remorque, sélectionner avant le départ du véhicule « <7,5 t » pour la demande de poids.

Vous trouverez un mode d'emploi de l'appareil embarqué en 27 langues sur le site www.toll-collect.de Pour toute autre question, contactez tout simplement notre service clients (du lundi au vendredi de 7 heures à 19 heures) au numéro suivant : depuis l'Allemagne - 0800 2222 628*, depuis l'étranger 008000 2222 628*.

Cordialement,

Toll Collect
Service clients

* Appel gratuit, peut être payant à partir d'un téléphone mobile

